



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de statistique

Première session  
4-6 février 2009  
Bangkok

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la session**

**a) Allocutions d'ouverture**

*Documentation*

Programme provisoire  
E/ESCAP/CST/INF/1

Le programme provisoire de la séance inaugurale sera communiqué en temps utile.

**b) Élection du bureau**

*Documentation*

Liste provisoire des participants  
E/ESCAP/CST/INF/2

Le Comité élira un bureau composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur pour conduire les travaux de la session.

**c) Adoption de l'ordre du jour**

*Documentation*

Ordre du jour provisoire  
E/ESCAP/CST/L.1/Rev.1

Ordre du jour provisoire annoté  
E/ESCAP/CST/L.2/Rev.2

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire sous réserve d'éventuels changements.

## **2. Mandat et fonctionnement du Comité de statistique**

### *Documentation*

Mandat et fonctionnement du Comité de statistique  
E/ESCAP/CST/1

Règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique  
E/ESCAP/CST/INF/4

Par sa résolution 64/1 sur la restructuration de son appareil de conférence, la Commission a créé le Comité de statistique en tant qu'organe subsidiaire indépendant de la Commission et l'a autorisé à se réunir une fois tous les deux ans.

Le document E/ESCAP/CST/1 contient le mandat adopté par la Commission dans sa résolution 64/1 pour tous les huit comités, y compris le Comité de statistique, qui constituent l'appareil subsidiaire de la Commission. Le document E/ESCAP/CST/1 contient en outre des informations générales visant à faciliter les délibérations sur les modalités de fonctionnement proposées du nouveau Comité de statistique, notamment sur les liens entre ses activités, telles qu'envisagées, et le système statistique international et les organismes et réunions régionaux et mondiaux concernés, ainsi que des informations générales sur le Forum des statisticiens de l'Asie et du Pacifique (APEX). L'APEX a servi de mécanisme régional pour l'examen collectif des questions relatives au développement des statistiques qui se posent aux décideurs nationaux et de la contribution de la région de l'Asie et du Pacifique aux discussions menées à l'échelle mondiale au sein de la Commission de statistique de l'ONU durant la période de la restructuration de la Commission, de 2002 à 2008. L'APEX a tenu deux réunions, en 2005 et 2006 respectivement. Le document E/ESCAP/CST/INF/4 contient le règlement intérieur de la Commission, qui est présenté au Comité pour information.

Le Comité souhaitera peut-être établir des principes directeurs pour son bon fonctionnement aux fins de promouvoir le développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique. Plus précisément, s'agissant de son mandat, il souhaitera peut-être examiner: a) son rôle en tant qu'instance intergouvernementale chargée de promouvoir, dans la région de l'Asie et du Pacifique, le développement des statistiques, eu égard à ces liens avec d'autres instances, telles que la Conférence statistique de l'Asie de l'Est et la Commission de statistique de l'ONU et b) l'organisation de ses travaux entre ses sessions biennales qui pourrait se faire par le biais de modalités telles que le fonctionnement continu du bureau de la session jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau à la session suivante, des groupes de travail thématique où des équipes spéciales.

## **3. Développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique**

### *Documentation*

Aperçu du développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique  
E/ESCAP/CST/2

Statistics development in the Pacific  
E/ESCAP/CST/INF/5

Activities of the Interstate Statistical Committee of the Commonwealth of Independent States  
E/ESCAP/CST/INF/17

Main achievements and challenges in ASEAN regional cooperation in statistics  
E/ESCAP/CST/INF/19

Cooperation among members of the South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC) in the field of statistics  
E/ESCAP/CST/INF/23

La documentation de base sur les délibérations relatives au développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique figure dans un aperçu régional établi par le secrétariat (E/ESCAP/CST/2) et une compilation de documents d'information (E/ESCAP/CST/INF/5, E/ESCAP/CST/INF/17, E/ESCAP/CST/INF/19 et E/ESCAP/CST/INF/23) émanant d'organisations telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des États indépendants, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, qui exécutent d'importantes activités consacrées au développement des statistiques dans leurs sous-régions respectives.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les principaux progrès accomplis et problèmes rencontrés en matière de développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique. En particulier, il souhaitera peut-être conseiller le secrétariat au sujet des facteurs qui influent sur la demande de statistiques officielles et de la manière d'en tenir compte lors de la fixation des priorités pour les systèmes de statistique nationaux et les efforts connexes de développement des statistiques.

L'examen du présent point de l'ordre du jour sera aussi l'occasion de passer en revue les préparatifs pour l'établissement du rapport sur le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique à présenter à la Commission de statistique, à sa quarantième session, qui aura lieu à New York du 24 au 27 février 2009.

#### **4. Coopération technique régionale dans le domaine du développement des statistiques**

##### *Documentation*

Stratégie de coopération technique de la CESAP dans le domaine du développement des statistiques  
E/ESCAP/CST/3

The role of the Statistical Institute for Asia and the Pacific in strengthening statistical capacity in the region  
E/ESCAP/CST/INF/6

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CST/3, qui résume les principaux résultats des projets en cours de la CESAP dans le domaine des statistiques et définit une stratégie pour les activités de coopération technique. Le Comité sera également saisi du document d'information

E/ESCAP/CST/INF/6, qui étudie le rôle de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) dans le renforcement des capacités statistiques de la région. Ce document a été examiné par le Conseil d'administration de l'ISAP à sa quatrième session, tenue en novembre 2008.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les propositions contenues dans le document E/ESCAP/CST/3 et donner des directives au sujet de leur application.

## **5. Amélioration des statistiques par sexe : mesurer la violence à l'égard des femmes**

### *Documentation*

Mesurer la violence à l'égard des femmes: vers de meilleurs indicateurs  
E/ESCAP/CST/4

Efforts of the Philippine Statistical System on the compilation of gender statistics  
E/ESCAP/CST/INF/7

The experience of Cambodia in measuring violence against women  
E/ESCAP/CST/INF/22

L'amélioration des statistiques par sexe va au-delà de la simple collecte et diffusion d'indicateurs ventilés par sexe. Il est nécessaire de produire des données sur des questions intéressant essentiellement les femmes qui ne sont pas couvertes par les statistiques officielles traditionnelles.

Le document E/ESCAP/CST/4 contient un examen des données disponibles sur la violence à l'égard des femmes et passe en revue les principaux problèmes que posent la collecte, l'utilisation et la diffusion des données sur cette question dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il contient aussi les recommandations des Amis du Président de la Commission de statistique sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes, lesquelles doivent être présentées à la Commission de statistique à sa quarantième session en février 2009.

Deux documents d'information présentent les mesures prises par deux États membres pour résoudre les questions pratiques relatives à la collecte des données servant à établir des statistiques par sexe et des indicateurs de la violence à l'égard des femmes (E/ESCAP/CST/INF/7 et E/ESCAP/CST/INF/22). Le Comité souhaitera peut-être envisager une position commune de l'Asie et du Pacifique à l'égard des recommandations des Amis du Président de la Commission de statistique sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes.

Le Comité souhaitera peut-être donner au secrétariat des directives sur ses activités futures destinées à mesurer la violence contre les femmes.

## **6. Vers un plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique**

### *Documentation*

Vers un plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique  
E/ESCAP/CST/5

Statistical capacity-building in economic statistics: the role of the Asian Development Bank  
E/ESCAP/CST/INF/8

Towards an action plan for the development of economic statistics in the region: the perspective of the Statistical Institute for Asia and the Pacific  
E/ESCAP/CST/INF/15

New International Standards and Priorities of Industrial Statistics  
E/ESCAP/CST/INF/16

ASEAN regional cooperation on the enhancement of the implementation of SNA 1993  
E/ESCAP/CST/INF/20

À sa trente-neuvième session, tenue en février 2008, la Commission de statistique de l'ONU a adopté, en principe, le volume 1 du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, en guise de nouvelle norme internationale, et réaffirmé le rôle du système en tant que cadre d'intégration des statistiques économiques. Le groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale présentera la stratégie du SCN, tel qu'il a été mis à jour, à la Commission de statistique à sa quarantième session en février 2009. La majorité des pays en développement de l'Asie et du Pacifique ne sont cependant pas encore en mesure de se conformer aux règles minimum de la précédente norme (SCN 1993).

Le document E/ESCAP/CST/5, établi par la Division de statistique du secrétariat de la CESAP, étudie les principales causes de la lenteur dans l'application du Système de comptabilité nationale de 1993, et définit des options pour un appui mondial et régional à l'amélioration des statistiques économiques et de la comptabilité nationale dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Le document d'information E/ESCAP/CST/INF/15 concerne l'élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique, du point de vue de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

Les documents d'information E/ESCAP/CST/INF/8 et E/ESCAP/CST/INF/20, établis respectivement par la Banque asiatique de développement et le Secrétariat de l'ASEAN, examinent les résultats de leurs programmes de renforcement des capacités statistiques et présentent leurs projets pour aider les pays en développement de l'Asie et du Pacifique à appliquer les normes internationales relatives aux statistiques économiques.

Le document d'information E/ESCAP/CST/INF/16, établi par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), met en évidence les nouveaux domaines prioritaires pour lesquels les pays de la région pourraient établir une série d'indicateurs élargie en matière de statistiques industrielles. Il souligne également la nécessité d'appliquer les nouvelles Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles (2008), dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les facteurs qui entravent l'application du Système de comptabilité nationale de 1993, l'applicabilité du Système de comptabilité nationale de 2008, ainsi que les modalités d'un plan d'action pour développer les statistiques économiques dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique.

**7. Établir des estimations annuelles de la population : rôle central des systèmes de statistiques de l'état civil**

*Documentation*

Outils et solutions pour de meilleures données sur les naissances, les décès et les causes de décès

E/ESCAP/CST/6

Towards improving vital statistics: new regional initiative funded by the Australian Agency for International Development (AusAID)

E/ESCAP/CST/INF/14

Improving vital statistics and cause of death statistics: the experience of Thailand

E/ESCAP/CST/INF/9

De nombreux pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique ont d'énormes difficultés à produire des estimations annuelles fiables de leur population. Le besoin de données fiables et à jour ventilées par âge et par sexe sur la population et les causes de décès est énorme dans de nombreux pays, où même le nombre total des naissances et des décès n'est pas connu. Comme la couverture des systèmes d'enregistrement des données d'état civil ne s'est guère améliorée ces dernières décennies, de nombreux pays en développement ont été amenés à organiser des enquêtes spécialisées auprès des ménages afin d'obtenir les données dont ils ont besoin pour établir les estimations annuelles de leur population que requiert le processus de développement. Ces enquêtes ponctuelles peuvent produire des données approximatives sur les naissances et les décès mais, en raison de leur coût, elles ne représentent pas un moyen durable d'établir des estimations annuelles de la population et ne fournissent guère d'informations sur les causes de décès. L'amélioration des systèmes d'enregistrement des données de l'état civil et de statistiques de l'état civil est la seule solution à long terme qui soit bénéfique à la fois pour les individus et la société.

Le document E/ESCAP/CST/6 présente de nouveaux outils et solutions pour établir des données de meilleure qualité et plus complètes sur les naissances, les décès et les causes de décès. Il contient un examen des travaux novateurs de l'Organisation mondiale de la santé, du Réseau de métrologie sanitaire et d'autres partenaires pour aider les pays à améliorer leurs statistiques de l'état civil. Il présente, en particulier, un outil pour évaluer la qualité des statistiques de l'état civil issues de l'enregistrement des faits d'état civil et quelques mesures que les pays peuvent utiliser provisoirement pour répondre à leurs besoins en informations sur les naissances, les décès et les causes de décès.

Le document E/ESCAP/CST/INF/14 contient des renseignements sur une nouvelle initiative régionale financée par l'Agence australienne pour le développement international portant elle aussi sur les statistiques de l'état civil et, plus précisément, sur le renforcement des connaissances et des moyens de vérification pour améliorer les systèmes d'information sanitaire d'une manière plus générale.

Le document E/ESCAP/CST/INF/9 contient un examen des efforts de la Thaïlande pour rendre plus complète la couverture de ses statistiques d'état civil et améliorer la qualité de ses statistiques sur les causes de décès.

Le Comité souhaitera peut-être donner des directives concernant la participation de secrétariat aux initiatives régionales et mondiales pour améliorer les statistiques de l'état civil et la possibilité d'appliquer les principes directeurs et méthodes de l'Organisation mondiale de la santé/Réseau de métrologie sanitaire pour renforcer les systèmes de statistique nationaux.

## **8. Mesurer les progrès des sociétés**

### *Documentation*

Mesurer les progrès des sociétés: en quoi est-ce utile pour l'Asie et le Pacifique ?  
E/ESCAP/CST/8

Measuring the progress of societies: the Australian experience  
E/ESCAP/CST/INF/10

Gross National Happiness (GHN): Its Assumptions and Applications in Bhutan  
E/ESCAP/CST/INF/18

Gross National Happiness index: towards measuring the progress of societies  
E/ESCAP/CST/INF/21

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est la principale coordonnatrice du projet mondial de mesure des progrès des sociétés lancé officiellement en juillet 2008. Le projet trouve son origine dans la Déclaration d'Istanbul, principal résultat du deuxième Forum mondial de l'OCDE sur les statistiques, les connaissances et les politiques, tenu à Istanbul (Turquie) en juin 2007. La Déclaration préconise un effort concerté pour définir et mesurer les progrès au XXI<sup>e</sup> siècle, en mettant clairement l'accent sur le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. L'Organisation des Nations Unies figure parmi les six premiers signataires de la Déclaration.

Dans le document E/ESCAP/CST/8, l'OCDE présente les fondements du Projet mondial, soulignant en particulier son utilité pour la région de l'Asie et le Pacifique et sa complémentarité avec les initiatives régionales et mondiales connexes. En outre, des documents d'information de l'Australie (E/ESCAP/CST/INF/10), du Bhoutan (E/ESCAP/CST/INF/18) et des Philippines (E/ESCAP/CST/INF/21) donnent un aperçu de la situation de ces pays dans ce domaine.

Le Comité souhaitera peut-être donner des directives sur la participation possible du secrétariat en tant que partenaire du Projet mondial.

## **9. Planification du programme**

### *Documentation*

Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011  
E/ESCAP/CST/9

Le cadre stratégique inclut le plan-programme biennal, qui comprend les objectifs, réalisations escomptées et stratégies du sous-programme 7, Statistiques, pour la période 2010-2011. Le Comité souhaitera peut-être donner au secrétariat des directives concernant le plan-programme biennal tel que présenté dans le document intitulé « Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 » (E/ESCAP/CST/9), et en particulier les activités que le secrétariat devrait réaliser à titre prioritaire.

## **10. Examen d'éventuels projets de résolution et de décision pour présentation à la Commission à sa soixante-cinquième session**

Les États membres sont invités à distribuer à l'avance leurs propositions, notamment les projets de résolution et de décision, sur les questions prioritaires relatives au développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Comité procédera à un examen technique de toutes les propositions et fera des suggestions quant à leur présentation à la Commission à sa soixante-cinquième session.

## **11. Questions diverses**

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

## **12. Adoption du rapport du Comité sur sa première session**

### *Documentation*

Projet de rapport  
E/ESCAP/CST/L.3

Projets de recommandations du Comité  
E/ESCAP/CST/L.3/Add.1

Le Comité examinera et adoptera le rapport de sa première session pour présentation à la Commission à sa soixante-cinquième session qui doit avoir lieu du 23 au 29 avril 2009.

- - - - -